



AVIS DE LA CRSA HAUTS-DE-FRANCE

SUR LE « ZONAGE Sages-femmes »

**Adopté par la Commission permanente de la CRSA,
par vote électronique, le 16 avril 2020**

Conformément aux dispositions de l'article Art. L. 1434-42 du code de la santé publique relatifs aux conditions de détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins ou dans lesquelles le niveau de l'offre est particulièrement élevé.

Amiens, le 21 avril 2020

**Le Président de la Conférence régionale
de la santé et de l'autonomie (CRSA)
Hauts-de-France**
Pr J-Pierre CANARELLI

A M. Étienne CHAMPION
Directeur général de
l'Agence régionale de santé
Hauts-de-France

Objet : Avis de la CRSA sur le « zonage sages-femmes »

Copie à tous les membres de la CRSA

Monsieur le Directeur général,

Le 2 mars dernier, vous lanciez la consultation sur le « zonage Sages-femmes » et me saisissiez pour que je vous adresse, dans un délai de deux mois, l'avis de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) Hauts-de-France, que je préside, en prenant appui sur l'avis de sa commission spécialisée pour l'organisation des soins (CSOS).

Etant donné la crise sanitaire que nous traversons, les votes soumis aux séances de la CRSA, sa CSOS du 12 mars et sa commission permanente (CP) du 24 mars, ont été organisés par voie dématérialisée. La majorité des membres a pris le temps, malgré le contexte, de prendre part aux votes, et je les en remercie. En voici les résultats :

Vote de la CSOS sur le « zonage sages-femmes » : avis favorable
20 voix favorables, 3 abstentions, 0 vote défavorable, sur un total de 44 sièges (40 membres effectivement désignés / 44 sièges), pas de question ni de point de débat

Vote de la CRSA, par sa CP, après communication du vote de la CSOS :

Nombre de votants : 13 / 20 sièges (19 effectivement désignés / 20 sièges), quorum atteint

| | |
|---|---|
| Nombre d'abstentions : | 6 |
| Ne se prononce pas : | 4 |
| Nombre de contre / « avis défavorable » : | 0 |
| Nombre de pour / « avis favorable » : | 9 |

Le « oui » l'emporte à 100% sur le « non » (0%). **Ceci m'amène à vous adresser un vote favorable de la CRSA à ce zonage.**

En complément de cet avis, diverses observations ont été formulées, dont je vous fais part :

- A. l'envie et le besoin d'obtenir un portrait plus exhaustif de la profession :
 - éventuelles spécificités régionales en matière de besoin
 - données plus récentes, car au vu des effectifs un départ ou une installation d'une ou deux personnes supplémentaires modifient de façon forte le classement : suggestion d'évaluation au fil de l'eau et révision à l'année

- B. l'encouragement à poursuivre, dans le champ de la périnatalité et en général de la santé des femmes, l'impulsion et le soutien aux consultations dédiées pour les personnes en situation de handicap et les consultations avancées permettant de toucher des populations fragiles

- C. la vigilance sur le respect des droits fondamentaux des patient(e)s tout particulièrement en cette période de crise, concernant le renoncement ou le refus de soins : la promotion des prises en charge à maintenir selon les besoins et choix des usager-e-s

Je sais compter sur votre écoute et votre prise en compte de la parole des partenaires de la démocratie sanitaire. La CRSA sera attentive à pouvoir suivre les dynamiques nouvelles construites sur les territoires en difficultés et souhaite rappeler qu'elle doit à être associée à l'évaluation de ces dispositifs.

Je profite de ce courrier pour vous faire part de ma reconnaissance pour le travail mené par votre institution, dans la gestion de la crise sanitaire. Je ne manquerai pas de revenir vers vous à ce sujet très prochainement, afin de m'assurer de la prise en compte des besoins des membres de la CRSA et des conseils territoriaux de santé (CTS) et des perspectives à envisager tous ensemble pour repenser la politique de santé dans notre région, considérant cet épisode inédit que nous traversons tous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. M.', written in a cursive style.